

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

3^{ème} trimestre 2022

INFORMATION GÉNÉRALE DES EMPRUNTEURS SUR LES TAUX MAXIMA AUTORISÉS EN FRANCE

Application des articles L. 314-6 du code de la consommation
et L. 313-5-1 du code monétaire et financier concernant l'usure.

Contrats de crédit consentis à des consommateurs n'entrant pas dans le champ d'application du 1^o de l'article L. 313-1 du code de la consommation ou ne constituant pas une opération de crédit d'un montant supérieur à 75 000 euros destinée à financer, pour les immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, les dépenses relatives à leur réparation, leur amélioration ou leur entretien.

Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000€ ⁽¹⁾ :	21,11%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000€ et inférieur ou égal à 6 000€ ⁽¹⁾ :	9,87%
Prêts d'un montant supérieur à 6 000€ ⁽¹⁾ :	4,93%

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.